

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 septembre 2003

Présents : M.L. Dubois, R. Dassonville, J.J. Roche, G. Bellaton, Y. Béard, L. Bourgeois, A. Bunet, J.M. Chanal, C. Janin, I. Passot, B. Riboreau, J.P. Soulier.

Représenté : L. Rossetti pouvoir à J.J. Roche. Absents : A. Cachot, , M. Jannin.

Secrétaire de séance : J.P. Soulier.

Le Maire ouvre la séance et rappelle les 5 délibérations prises lors de la réunion du 07/07/03. Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Après lecture de l'ordre du jour, Le Maire propose de lui ajouter un dernier point concernant " le Bail Rural de Taponnet ". Proposition acceptée à l'unanimité.

Délibérations :

- Convention de mandat au S.I.E.A. (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) pour éclairage public : programme départemental, 2003, première liste : Il s'agit de la mise en place de 70 points d'éclairage public (zone de loisirs, les Ardans, la Clurus, le Chemin de Siloup, le Bottex). Le Conseil, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention.

- Entreprises agréées pour travaux sur le domaine public : les entreprises Brunet et Pettini, agréées du 1er août 2002 au 31 juillet 2003 pour les travaux de branchements des eaux usées et pluviales et les petits travaux, ont augmenté leurs tarifs de 4% à partir de maintenant. Dans l'attente d'un nouvel appel d'offre qui sera lancé en mars 2004, l'agrément de ces deux entreprises est reconduit pour une durée de 1 an (01.08.2003 - 31.07.2004). Délibération approuvée à l'unanimité.

- Acquisition de matériel pour le C.P.I. :

1)- A l'unanimité, le Conseil accepte l'achat de 2 tuyaux de 40 m de long pour une somme de 920,15 € TTC, et autorise le Maire à demander une subvention de 20% de la somme au S.D.I.S.

2)- Le véhicule des Sapeurs Pompiers (Land Rover de 1975) étant hors d'usage, le Maire propose l'achat d'un véhicule Land Rover de même type (facilitant l'intégration du matériel des pompiers) en parfait état pour une somme de 8800 € TTC avec reprise de l'ancien véhicule pour une somme de 600 € par le garagiste. Y. Béard souhaiterait que la Commune tente de vendre ce dernier à un particulier pour un prix plus élevé. Vu la vétusté du véhicule, le Maire ne veut pas engager la responsabilité de la commune dans une vente directe. La délibération est approuvée à l'unanimité et le Conseil autorise le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

- Travaux au Clos Buisson : choix d'un maître d'œuvre : dans le cadre de l'aménagement de l'appartement libre au rez-de-chaussée du bâtiment du Clos Buisson en vue de la création d'une cantine scolaire, compte tenu des normes imposées par les services vétérinaires, il s'avère nécessaire de confier la maîtrise d'œuvre à un spécialiste. Le Maire propose, pour cela, de choisir le cabinet Le Blanc, déjà maître d'œuvre des travaux d'aménagement de la maison

de la Place, sur la même base de tarifs. La délibération est approuvée à l'unanimité et le Conseil autorise le Maire à demander toutes les subventions afférentes à ce projet.

- Achat d'un terrain de 42 m², chemin de Saint Denis : dans le but d'aménager un parking public dans cette zone de circulation délicate, le Maire propose l'achat d'un terrain de 42 m² pour la somme de 500 € via une vente sous forme administrative dispensant la Commune de frais notariaux. Délibération approuvée à l'unanimité.

- Dénomination des voies rurales : Propositions :

- Voie reliant le N°647 au 853 du chemin de Ronde : " Chemin du Petit Bois ".

- Voie nouvelle au lotissement des Ardans : " Impasse des Ardans ".

- Voies nouvelles au lotissement du Bottex : " Chemin du Bottex et Impasse des Peupliers ". Délibération approuvée à l'unanimité.

- Acquisition d'instruments de musique : la manifestation du 7 mai dernier, en l'honneur de Monsieur Geoffroy, a incité plusieurs personnes (musiciens confirmés et débutants) à réactiver la Clique de Douvres. Suite à cette cérémonie, Monsieur Geoffroy ayant adressé un chèque conséquent à la Commune, il a semblé évident que ce don soit affecté à l'achat d'instruments de musique pour une clique renaissante. C'est pourquoi le Maire propose l'acquisition par la Commune d'un lot de 19 instruments à la Commune de Loyette pour 1600 € et d'un tambour à la Commune de Cerdon pour 100 €. Délibération approuvée à l'unanimité. Le Conseil Général subventionnant à hauteur de 25% l'achat d'instruments de musique pour permettre la formation de jeunes musiciens, le Conseil autorise le Maire à demander une subvention.

- Décisions modificatives budgétaires :

1)- Une somme de 1500 € est transférée de la section fonctionnement à la section investissement (compte 21.84, mobilier), destinée à participer à l'achat des instruments de musique. Délibération approuvée à l'unanimité.

2)- Sur la somme 210 000 € prévue initialement pour l'achat du Clos Buisson, 9 000 € sont affectés au compte N° 21561 pour l'acquisition de matériel roulant . Délibération approuvée à l'unanimité.

- Encaissement de chèques : En dédommagement de l'absence d'un agent, une somme de 1640 € est à encaisser. Délibération approuvée à l'unanimité. La caution des deux locataires du Clos Buisson versée à la Commune par le cabinet Wagner est à encaisser. Délibération approuvée à l'unanimité.

- Bail rural de Taponnet : Luc Tenand et Fabien Tenand par un bail contracté avec la Commune et signé le 18 janvier 1998 cultivaient 8 hectares de terre à Taponnet. Luc Tenand ayant cessé son activité, Fabien Tenand souhaite reprendre la globalité du bail à son nom dans les mêmes conditions que celles stipulées à l'origine. Délibération approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

- Enquête gaz : des documents rédigés par le Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain concernant l' "enquête gaz " seront distribués dans les prochains jours aux habitants de Douvres. Une réponse est demandée pour le 30 septembre.

- Remplacement d'un véhicule communal : comme prévu au budget 2003, la 4L communale a été remplacée par un C 15 de 60 000 km pour la somme de 8 000 €.

- Travaux divers : 80% des travaux de la zone des loisirs sont réalisés et l'aménagement des Mattes est pratiquement terminé. Concernant la Place du village, B. Riboreau précise que les propositions d'aménagement avancent et qu'une réunion avec les riverains pourra être organisée courant octobre, suivie ensuite d'une réunion de tous les habitants du village.

G. Bellaton rappelle qu'une coupe de bois (10 lots au lieu dit " Le Rafour " et 1 lot entre la Croix du Bois et les Mattes, à gauche en montant) aura lieu en novembre 2003.

Prochaines réunions : 17 septembre, 14 heures 30 : reprise du club de la Babillière. 20 septembre, 11 heures : accueil des nouveaux Douvrois. 3 octobre, 19 heures : présentation du site Internet. 13 octobre : réunion d'information. 10 novembre : réunion du Conseil Municipal.

C.Janin signale un problème d'eau pluviales au niveau des N° 501 et 531 chemin de Ronde. La pose de 70 mètres de tuyaux serait nécessaire.

I. Passot s'inquiète d'une augmentation de 13% des taxes foncières pour certains foyers. Le Maire précise que les taux d'imposition communaux n'ayant pas été modifiés, les augmentations sont à rechercher dans l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Fin de séance 22 heures 30.

Questions du public :

M . Bocaccio signale la nuisance due aux aboiements de chiens dans son quartier et demande si on a des nouvelles concernant la disparition des fleurs du lavoir. Le Maire répond par la négative.

M. Tardy demande où en sont les aménagements du chemin entre le chemin de ST Denis et le chemin de Ronde ainsi que la sécurisation des entrées du village. J.J Roche indique qu'il faut réactiver la commission sécurité.

M. Charvolin signale que, chemin du Moulin, un regard s'est soulevé sous l'action des eaux pluviales.

M. Tardy demande à quoi sert la butte de terre s'élevant devant la zone de loisirs. J.M. Chanal explique qu'il s'agit d'un " merlon " destiné à éviter l'accès des voitures sur la zone.

M. Tardy déplore le mauvais entretien du cimetière. Le Maire reconnaît que durant le mois d'août, l'entretien n'a pu être convenablement assuré ...